

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

HORAIRES DE TRAVAIL

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		
Dimanche		

REPOS HEBDOMADAIRE :

CONGÉS PAYÉS (lieu de consultation) :

CONVENTION COLLECTIVE APPLICABLE :
.....

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Lieu de consultation : **Modalités de consultation :**

SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL :

Adresse :

Nom du médecin : **Tél.**

Composition du CSE (comité social et économique) avec nom du référent harcèlement :
Voir affichage séparé

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Lieu de consultation :

Modalités de consultation :

INSPECTION DU TRAVAIL :

Inspecteur : **Tél. :**

Adresse :

**HARCÈLEMENT
SEXUEL**
Art. 222-33 du
Code pénal
et L1153-5 du
Code du travail

**LUTTE CONTRE LE
HARCÈLEMENT MO-
RAL**
Art. 222-33-2 du
Code pénal et
L1152-4 du Code
du Travail

**ÉGALITÉ DE
RÉMUNÉRATION
ENTRE LES HOMMES
ET LES FEMMES**
L3221-1 à L3221-
7 et R3221-2 du
Code du Travail

**LUTTE CONTRE LA
DISCRIMINATION À
L'EMBAUCHE**
Art. 225-1 à 225-4
du Code pénal et
L1142-6 du Code
du travail

RAISON SOCIALE : TÉL. :
ADRESSE : MAIL :
CODE POSTAL : VILLE :

CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE

RESPONSABLE SÉCURITÉ :

Nom :

Tél. :

INCENDIE

- ▶ Déclencher l'alarme
- ▶ Alerter immédiatement (18 ou 112)

ÉVACUATION

Point de rassemblement :

.....

PRÉVENTION

- ▶ Laisser libre les issues de secours
- ▶ Ne pas encombrer l'accès aux moyens de secours



INTERDICTION DE FUMER ET DE VAPOTER

Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire ou à des poursuites judiciaires



Pour arrêter de fumer, faites-vous aider en appelant le 39 89 (coût d'un appel vers un fixe)

Pour l'interdiction de fumer, il existe un modèle de signalisation prévu à l'art. R3512-7 du Code de la santé publique, qui est fixé par un arrêté du 1^{er} décembre 2010.

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Nom(s) et Prénom(s) :

.....



SERVICES D'URGENCE

15

SAMU

Service d'Aide Médicale Urgent
Hospital-operated ambulance

17

POLICE SECOURS

Police

18

POMPIERS

Fire Brigade

112

Numéro d'appel d'urgence européen
European emergency telephone number

114

Numéro d'urgence pour personnes sourdes ou malentendantes
Emergency number for deaf people or hard of hearing

CENTRE ANTIPOISON

04 91 75 25 25

URGENCE ÉLECTRICITÉ / GAZ

0 800 47 33 33

SOS MAINS

Le 114 peut aussi être utilisé pour les personnes qui souhaitent alerter les secours dans le cadre de violences intra-familiales et qui ne peuvent pas parler à voix haute